

En formulant ses recommandations en 1972 et 1973, le Comité s'était inspiré de la déclaration gouvernementale qui figurait en 1971 dans le mandat du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie: «Les sciences et la technologie ont une incidence vitale sur le bien-être des Canadiens et sur l'avenir de la société canadienne en général». En 1976, nous étions donc inquiets de la stagnation et du déséquilibre de l'effort scientifique du Canada et par le fait que le gouvernement n'avait pas réussi à mettre sur pied un plan d'ensemble, pour redresser la situation comme nous l'avions suggéré.

NOUVEL ESSOR

C'est en juillet 1975 que le Sénat a autorisé le Comité à mener une nouvelle enquête de portée plus limitée. Lorsque nous avons commencé à recevoir les mémoires des ministères et des autres organismes gouvernementaux et à entendre leurs représentants, nous avons découvert que les choses commençaient à changer et que des décisions se prenaient conformément aux recommandations que nous avons formulées quelques années auparavant. Nous pensons que certaines de ces décisions auraient été prises à cause de notre nouvelle enquête. Un résumé de ces changements illustrera ce nouvel essor.

Nous avons proposé au gouvernement d'adopter une nouvelle procédure dans la préparation du budget scientifique, de donner au ministère d'État aux Sciences et à la Technologie un rôle important dans l'examen et l'évaluation des prévisions budgétaires scientifiques et de publier séparément le budget des sciences lors du dépôt de l'ensemble du budget à la Chambre des communes. Nous estimions que la préparation et la publication de ce budget spécial étaient indispensables à la formulation et à l'évaluation de la politique scientifique.

Ces recommandations ont maintenant été acceptées en substance bien qu'il faille améliorer leur mise en œuvre. Depuis 1975-1976, les ministères ont dû préparer et soumettre séparément leurs prévisions budgétaires scientifiques. Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie est chargé d'examiner et d'évaluer ces propositions avant que le Conseil du Trésor ne les approuve. Le ministère a également publié le premier numéro d'un document intitulé *Programmes scientifiques fédéraux* où figure le budget des sciences pour l'année financière 1977-1978.

En 1972, le Comité avait recommandé au gouvernement de créer un nouvel organisme qui serait chargé, à la place du Conseil national de recherches de subventionner la recherche en sciences naturelles et de scinder le Conseil des arts du Canada, afin de pouvoir établir un autre organisme chargé de financer la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines. Le Parlement a approuvé en juin 1977 les textes législatifs mettant en œuvre